



OUVERTE A TOUS & GRATUITE
 Une récompense sera attribuée aux trois premiers de chaque catégorie.
 Le parcours de 10 km donnera lieu à un classement national et international.
 Mais l'important, c'est de participer !
 Chaque coureur du 10 km recevra donc un tee-shirt qui témoignera de son engagement à vivre dans un monde en paix et de solidarité.

Horaires	Parcours	Pour qui ?	né(e) en
9 h 00	50m	BABY	2022
9 h 05	200m non	Mini-pousses	2020/2021
	Chronométrés		
9 h 15	930m non Chronométrés	Moustiques	2017/2018/2019
		Poussins	2015/2016
9 h 25	2,27 km	Benjamins	2013/2014
		Minimes	2011/2012
9 h 45	Marche	Ouvert à tous - sans Chrono	
10 h 45	Jogging de 5 km	Ouvert à tous 5 km non Chronométré	
	Course Internationale 10 km	Ouverte à Tous - Chrono Cadets à vétérans Classement par catégorie	

5 et 10 km Les catégories	
Cadet	2009-2010
Junior	2007-2008
Senior 1	De 1997 à 2006
Senior 2	De 1987 à 1996
Vétérant 1	De 1982 à 1986
Vétérant 2	De 1977 à 1981
Vétérant 3	De 1972 à 1976
Vétérant 4	De 1967 à 1971
Vétérant 5	De 1962 à 1966
Vétérant 6	De 1957 à 1961
Vétérant 7	De 1952 à 1956
Vétérant 8	1951 et Avant

Je participe à la Vivicità pour la paix et la solidarité entre les peuples !

Course : N° de Dossard.....

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Adresse :

Mail : Club :

N° de licence F.S.G.T. : Autre :

Je déclare avoir pris connaissance de la Loi sportive du 23/03/1999 et du code de la santé publique article L3622-2 et du règlement, en respectant les clauses (Cf. règlement de la Vivicità page 4). Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur légal)

FORMATIONS FSGT

B A F A

**Animer
Se former
S'émanciper
dans l'action !**

OUVERTE A TOUS & GRATUITE

**ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DU NORD
AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE ET DE L'ALCVC**

vivicità

JE COURS AVEC LE MONDE POUR LA PAIX

5 AVRIL 2026

VIEUX-CONDÉ

8h00 - Inscriptions Départ/Arrivée - Ecole du Mont de Peruwelz - 23 rue E. Ghesquière

10km ou 5km - Parcours et jeux pour les familles - Course pour Enfants - Marche

Informations : Pierre Scaramuzzino - 06.66.76.88.33 - vieuxcondealc@gmail.com

www.alc-vieux-conde.net ou www.fsgtnord.org

Nord
le Département

FSGT NORD

Vieux Condé
Ville de toutes les énergies

**VALENCIENNES
METROPOLE**

Pôle Éducation Jeunesse et Vie Sociale

**Comité Régional
Hauts-de-France**

**UISP
sportpertutti**

**L'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

**Challenges
Athlétisme**



Activités sur place en partenariat avec les associations locales

Tirage au sort des dossards

Des parcours ouverts
à tous - dès 9 h 00
Inscription et retrait des
dossards - 8 h 00



Départ et arrivée
Ecole du Mont de Peruwelz
23 rue E. Ghesquières
59690 VIEUX CONDE



Article 1- ORGANISATION
La VIVICITÀ 2026 se déroulera le dimanche 5/04/2026 à partir de 9Heures. Elle est organisée par le Comité Nord FSGT, la Ville de Vieux-Condé et l'ALCVC.
Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION
Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :
a) Catégorie d'âge :
Se référer sur le formulaire d'inscription en ligne : Licence FFA, FSGT ou PPS :
Pour les personnes mineures
Leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
-d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running délivrée par la FFA en cours de Validité à, la date de la compétition. Les autres licences délivrées par la FFA (sante, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation
Confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le Contenu est précisé par arrêté conjoint du ministère chargé de la santé et du ministère chargé des sports) donne lieu à une réponse négative.
Pour les personnes majeures licence FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.
Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation laquelle la personne souhaite s'inscrire
Les athlètes étrangers doivent également fournir un PPS pour leur participation.
L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers
b) Droit d'inscription : Inscriptions gratuites : T-Shirt VIVICITÀ pour les participants du 10km, brassards pour les marcheurs et le 5km. Médailles pour chaque enfant.
c) Athlètes handisports :
Selon la situation
1) Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « handibike » considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire.
Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.
2) Le parcours ne permet pas l'accès des athlètes en fauteuil.
d) Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
e) Modalités d'inscription : Par internet www.alc-vieux-condé.net jusqu'au vendredi 2/04/2026 à 12h.
Puis inscriptions sur place le 5/04/2026 à partir de 8h.
f) Retrait des dossards : Le retrait des dossards se fera à partir de 8h au secrétariat.
Les coureurs en ilége inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur certificat médical ou licence
Cession de dossier : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.
Toute personne rétrocédant son dossier à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
Toute personne disposant d'un dossier acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossier devra être entièrement lisible lors de la course.
h) Limite d'horaire
Le temps maximum alloué pour la course est de 1h30. Passé ce délai le dossier sera retiré par un membre de l'organisation.
Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.
Article 3 - JURY
-La compétition se déroule suivant les règles de la FSGT.
Article 4 - CHRONOMETRAGE
Indiquer le mode de chronométrage en chronométrage manuel
Article 5 - PARCOURS ET RAVITAILLEMENT
Décrire le parcours : nombre de boucles, emplacement des ravitaillements
Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours
Article 6 - CONSIGNES
Indiquer si une consigne sera disponible afin que les coureurs puissent déposer leurs affaires personnelles.
La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes
Article 7 - ASSURANCES
A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite par le biais de la FSGT auprès Generali
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer
Article 8 - SECOURS
L'assistance médicale est confiée à la croix banche de Fournies.
Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours (préciser si des stands de récupération sont prévus à l'arrivée
Article 10 - FORCE MAJEURE
En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation.
Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.
Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur.
Article 11 - DROIT A L'IMAGE
De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
Article 12 - PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE
Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires.
Article 13 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT
L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la fédération.

**Pour la paix et la solidarité
entre les peuples**

10 h 45
je fais mon footing de
5 km pour la paix
ou le 10km de la
COURSE INTERNATIONALE



9 h 45
Je fais ma marche
matinale de 5km